Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260403-04_26_041-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 31/03/2026

Date de la convocation
25/03/2026

L' an 2026, le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
25/03/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINEZ Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

Nombre de membres

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 04-26-041

Objet : ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX AU CCAS

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire céde la parole à Mme Corinne PERRÉ, Adjointe déléguée, qui expose :
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal. Il est régi par le Code de l'action sociale et des familles.
En application de l'article R 123-7 de ce code, le nombre des membres du CCAS est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié nommée par le Maire (L123-6 du code de l'action sociale et des familles).
Mme PERRÉ rappelle que Mme le Maire est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et de l'installation du conseil municipal le 21 mars 2026, le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des délégués au CCAS.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260403-04_26_041-DE

Le Conseil municipal, après délibération :

(1) DÉCIDE :

- de fixer à 14, hors présidence, le nombre de membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire ;
- d'autoriser Mme le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de cette affaire ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire.

(2) PROCLAME élus comme délégués de la commune de Guégon au sein du CCAS :

- Mme Corinne PERRÉ
- M. Valentin NOËL
- Mme Solange MARTINET
- Mme Carinne PERON
- Mme Rozenn PEDRONO
- Mme Nadine GABOREL
- Mme Lydia ROUSSEAUX.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

